



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **12 mai 2021 à 13h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud ainsi que la directrice générale adjointe – Greffe et Ressources humaines Stéphanie Russell sont également présents.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Finances**
5. **Administration générale**
6. **Urbanisme et Environnement**
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
 - 7.1 Embauche de moniteurs au camp de jour
 - 7.2 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
8. **Travaux publics et Parcs**
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
13. **Fermeture de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

21-0512-269 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**

7.1 **Embauche de moniteurs au camp de jour**

7.2 **Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

21-0512-271 Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

À ces faits, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

13. Fermeture de la séance

21-0512-272 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 14h00.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier